



LES JARDINS AU CHÂTEAU LES 3 et 4 OCTOBRE 2020

DEMANDE D'INSCRIPTION

Je soussigné(e), Mme M. Prénom :

Dénomination sociale :

Adresse ou siège social :

R.C. ou pièce d'identité :

Code postal : Ville :

N° de téléphone : Email :

Nature des produits exposés :

.....

Réservation de l'emplacement pour la durée de la manifestation :

- 15 m² : 60 € €
- 30 m² : 100 € €
- 45 m² : 140 € €
- 60 m² : 180 € €

.....
TOTAL : €

L'inscription ne sera validée qu'accompagnée du règlement par chèque bancaire à l'ordre de :
« Les Communs d'Abord » - allée du Château du Ter – 56270 PLOEMEUR.

RÈGLEMENT INTERIEUR 2020

LES JARDINS AU CHÂTEAU

LE TER – 56270 PLOEMEUR

Les 3 et 4 Octobre 2020

Véhicules : l'exposant est autorisé à entrer son véhicule sur le site jusqu'à l'emplacement qui lui a été réservé pour y déposer ses produits. Sauf en cas d'accord de l'organisateur autorisant le véhicule sur site, le véhicule devra être stationné sur le parking réservé à cet effet pour 8h30 dernier délai.

Le dimanche soir l'accès du véhicule ne pourra pas se faire avant 18h.

Horaires : les horaires d'ouverture et de fermeture des stands seront impérativement respectés, sauf autorisation spécifique de l'organisateur : le samedi de 9h30 à 19h et le dimanche de 10h à 18h. L'accueil des exposants se fera à partir de 07h00 le samedi matin.

Produits : l'exposant propose uniquement les produits dont il fait mention sur le bulletin d'inscription. L'organisateur se réserve le droit de faire retirer tout produit non conforme à l'esprit de la manifestation.

Sécurité : le site est sécurisé pendant les nuits du vendredi au dimanche. Pendant l'amplitude horaire de la manifestation, les produits exposés sont sous la seule responsabilité des exposants. En aucun cas l'organisateur ne pourra être tenu responsable en cas de casse, de vol ou autres préjudices.

Remboursement : En cas d'annulation liée à la situation sanitaire, les emplacements seraient totalement remboursés aux exposants.

Nous reconnaissons avoir pris connaissance du règlement intérieur 2020 et l'accepter.

Fait à le

Signature